

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du mardi 26 octobre 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué en application du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DROUET, le mardi 26 octobre 2021 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du Conseil municipal du 28 septembre 2021

Décisions du Maire :

Propositions de délibération :

DECISION MODIFICATIVE

Budget Lotissement – règlement facture

TAXE D'AMENAGEMENT

Territoire communal et secteurs

SERVICE ASSAINISSEMENT : REDEVANCE 2022

Etude des tarifs

SERVICE ASSAINISSEMENT : FACTURATION 2021

Temps travaillé par les agents municipaux

DECISION MODIFICATIVE

Budget Commune – règlement facture

Infos et points divers :

Congrès des Maires à Tours : le 30 novembre

Conférence sur la Défense : invitation

Reconduction subvention : FDSR

OPAH-RU : programme façade 2022

Travaux commerces : point de situation

Mutualisation CCCR : besoins priorités

Etat de non valeur CCCR : information

SIAEP Marray – La Ferrière : rapport annuel

Budget 2022 : devis travaux à demander

API RESTAURATION : bilan rentrée

CCAS : point de situation

Poste animateur/trice : recrutement

Inauguration micro crèche : point de situation

Micro crèche : nom de l'établissement

Tarifs terrains Les Arpents : affichage

Groupe communication : définitions des besoins

Dates à retenir :

Prochain conseil municipal : le 25 novembre 2021

Inauguration de la micro crèche : le 27 novembre 2021

Vœux : 22 janvier 2022

Inauguration de la mairie : à définir

Présents : Monsieur Alain DROUET, Monsieur François SALGÉ, Madame Aurélie BELDAN, Monsieur Christophe Riant, Madame Lucie OGER, Monsieur Jean-François LECLERC, Monsieur Louis DE BEAUNAY, Monsieur Stéphane VERDIER, Madame Eloïse DROUET, Madame Geneviève RIPPON, Madame Vérane MAILLER ;

Absents représentés : Monsieur Éric SOETAERT, Monsieur Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES.

Absents et Absents excusés : Monsieur Olivier BIZIEUX, Monsieur Jean-Jacques BESNIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Eloïse DROUET, Madame Betty BLINÉ, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil municipal

Achat

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2021_029	23/09/2021	COMMUNE	MAIRIE - Achat de GNR Plus pour le tracteur	BOUGEARD	1 484,00	1 780,80
2021_030	28/09/2021	COMMUNE	MAIRIE - Achat de matériel pour le service technique	WURTH	240,85	289,02

Le procès-verbal du 28 septembre 2021a été adopté à l'unanimité.

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 28/09/2021

Date de la convocation: 22/09/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	
BELDAN Aurélie	Adjointe Au Maire	
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	
SOETAERT Eric	Conseiller Municipal	Représenté par Riant Christophe
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	
OGER Lucie	Conseillère Municipale	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	Représenté par SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel
RIPPON Geneviève	Conseillère Municipale	
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	Absent
MAILLER Vérane	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Eloïse DROUET

Délibérations du conseil**DE_2021_060 DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6045	Achats études, prestat° services (terrai	2400.00	
7015	Ventes de terrains aménagés		2400.00
TOTAL :		2400.00	2400.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		2400.00	2400.00

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 28/10/2021 et de l'affichage le 28/10/2021
 SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 28/10/2021 037-213701162-20211026-DE_2021_060-DE

DE_2021_061 TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 à L331-46,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Castelrenaudais approuvé le 16 février 2021,

Vu la délibération n° 2011_066 du 04 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement,

Vu la délibération n° 2011_067 du 04 novembre 2011 relative à la taxe d'aménagement par secteur,

Vu la délibération n° 2014_71 du 07 novembre 2014 relative à la taxe d'aménagement 2015,

Considérant la nécessité de réaliser certains équipements publics importants tels que des travaux de voirie,

Considérant qu'il convient d'actualiser la taxe d'aménagement par secteur sur le territoire communal,

le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'INSTAURER un taux de 3 % sur les secteurs 1AUh, UA et UB délimités sur le plan ci-joint annexé ;

DE MAINTENIR un taux de 1 % sur le reste du territoire communal **en exonérant** de la taxe d'aménagement, en application de l'article L331-9 du Code de l'urbanisme, en totalité,

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L331-7 ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L31-10-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

3° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

4° Les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ;

5° Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

D'APPLIQUER la présente délibération pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit d'année en année en l'absence d'une nouvelle délibération dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L331-14 du Code de l'urbanisme.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Les délibérations n° 2011_067 du 04 novembre 2011 et n° 2014_071 du 07 novembre 2014 sont abrogées.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 28/10/2021 et de l'affichage le 28/10/2021
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 28/10/2021 037-213701162-20211026-DE_2021_061-DE

Arrivée à 20H15 de Madame Lucie OGER.

DE_2021_062 SERVICE ASSAINISSEMENT : REDEVANCE 2022

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant de la redevance Assainissement pour l'année 2022.

Il est rappelé que le service Assainissement est géré financièrement comme un service à caractère industriel et commercial (CGCT, art L2221-1) : les recettes et les dépenses doivent donc s'équilibrer dans le budget annexe.

La redevance Assainissement 2022 a pour but de dégager les ressources nécessaires à cet équilibre. Elle est due par les usagers raccordés ou raccordables aux équipements publics de transfert et d'épuration pour le déversement des eaux usées domestiques dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer à l'ensemble des usagers de la commune les redevances arrêtées comme suit :

- Prime fixe annuelle : 143,56 €

Redevance suivant les consommations relevées au compteur d'eau

- Tranche de 0 à 150 m³ : 1,25 HT/m³

- Tranche au-delà de 150 m³ : 0,87 HT/m³

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches,
le 28/10/2021 et de l'affichage le 28/10/2021
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :
28/10/2021 037-213701162-20211026-DE_2021_062-DE

DE_2021_063 SERVICE ASSAINISSEMENT : FACTURATION 2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le temps de travail réalisé par les agents du service Technique et par la secrétaire de mairie pour le compte du service Assainissement de la commune des Hermites, doit faire l'objet d'une facturation au service Assainissement.

Les travaux ainsi réalisés sont exposés comme suit :

- chaque semaine, contrôle des deux postes de refoulement des eaux usées situés à La Serpenterie et à La Martinière, avec tests de contrôle à la station d'épuration ;
- entretien de la station d'épuration (berges, bassins) ;
- présence aux visites de contrôles assurées par le SATESE37 et au moment des interventions de l'entreprise chargée du pompage, nettoyage des postes de refoulement, intervention et entretien des regards d'assainissement.

A l'appui de ces éléments, Monsieur le Maire propose la facturation suivante :

- le coût horaire moyen des salaires des agents du service Technique (y compris charges patronales) se chiffrant à 04 heures par semaine sur 52 semaines, soient 208 heures x 35.68 euros = **7 424.44 euros**
- le coût de la secrétaire de mairie, chargée du suivi administratif du service Assainissement (charges patronales comprises) se chiffrant à 52 heures x 18,92 euros = **983,84 euros**

Soit un total de 8 408,28 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

VALIDE la somme de **8 408,28 euros** pour le coût de la mise à disposition du personnel communal pour le service Assainissement de la commune des Hermites en 2021.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches,
le 28/10/2021 et de l'affichage le 28/10/2021
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :
28/10/2021 037-213701162-20211026-DE_2021_063-DE

DE_2021_064 DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 173	Autres bâtiments publics	-820.00	
2158 - 187	Autres installat°, matériel et outillage	820.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 28/10/2021 et de l'affichage le 28/10/2021
 SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 28/10/2021 037-213701162-20211026-DE_2021_064-DE

Infos et points divers :

Congrès des Maires à Tours : le 30 novembre

Monsieur le Maire invite les élus à participer au Congrès des Maires qui se tiendra le mardi 30 novembre 2021 à Tours au Palais des Congrès Vinci et auquel il se rendra. Thématique : « Les Communes, force de la République. »

Conférence sur la Défense : invitation

Monsieur le Maire informe qu'une conférence, à l'initiative de Madame le Sénateur Isabelle RAIMOND-PAVERO, se tiendra le vendredi 29 octobre 2021 à 18h30 à la base aérienne 705 de Tours. L'exposé « L'Europe de la défense, rêve ou réalité ? » se fera en la présence de Monsieur Christian CAMBON, Président de la Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces armées au Sénat, Sénateur du Val-de-Marne.

Reconduction subvention : FDSR

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que cette subvention (Fonds départemental de Solidarité rurale) est reconduite pour 2022 : l'appel à projets sera lancé le 29 octobre et les demandes de subvention à déposer au plus tard le 31 décembre. Les élus sont invités à réfléchir au projet à retenir, devis à l'appui.

OPAH-RU : programme façade 2022

Monsieur François SALGE prend la parole pour rappeler le projet de rénovation des façades mené dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU). La zone concernée dans la commune est le centre-bourg (délimitation à consulter), périmètre dans lequel doit se manifester les

propriétaires intéressés : volontaires, ils devront alors constituer un dossier à adresser à la Communauté de communes du Castelrenaudais. Une communication est à suivre.

Travaux commerces : point de situation

Monsieur le Maire informe que toutes les entreprises sont à présent désignées, la prochaine opération étant l'achat par la Communauté de communes des commerces puis le lancement des travaux.

Mutualisation CCCR : besoins priorités

Monsieur le Maire rappelle la démarche de Monsieur Patrice POTTIER, Vice-président à la Communauté de communes, sur la mutualisation et les besoins à exprimer par les collectivités. Une liste a été établie en identifiant les besoins ponctuels tels que les produits d'entretien ou les fournitures et les projets plus importants comme la téléphonie ou la gestion des poteaux incendie, gestion qui sera étudiée en Commission. Monsieur POTTIER souhaite fédérer l'ensemble des collectivités à cette réflexion afin que ces actions de mutualisation soient bénéfiques au plus grand nombre. Les Hermites participe activement à cette démarche.

Etat de non valeur CCCR : information

Monsieur le Maire informe les élus d'une mise en non valeur (non paiement facture ordure ménagère) communiquée par la Communauté de communes et qui sera présentée au prochain Conseil communautaire. Montant de la non valeur : 17,60 €.

SIAEP Marray - La Ferrière : rapport annuel

Monsieur le Maire fait savoir que le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable pour l'année 2020 du SIAEP MARRAY-LA FERRIERE (syndicat intercommunal d'adduction d'eau) est consultable en Mairie.

Budget 2022 : devis travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'en prévision de l'élaboration du budget 2022, des devis sont attendus afin de prioriser les travaux envisagés. Manque notamment le devis du carport que Monsieur Stéphane VERDIER prend en charge.

API RESTAURATION : cantine - bilan rentrée

Madame Aurélie BELDAN prend la parole pour exposer un point de situation sur la cantine et la satisfaction des enfants sur la qualité des repas servis depuis la rentrée, avis que partage Madame Vérane MAILLER. Madame Aurélie BELDAN s'est rendue dernièrement à la cantine pour une animation avec les enfants qui a retenu toute leur attention. Dans cette même veine, sera proposée pour Noël une animation sur le goût avec la présence souhaitée de Madame Lucie OGER et ses fromages fermiers.

CCAS : point de situation

Madame Aurélie BELDAN conserve la parole pour aborder le repas de fin d'année organisé pour nos seniors, avec présentation aux élus du menu festif retenu. La date pour ce moment de convivialité retrouvé est fixée au 11 décembre à la salle des Fêtes. Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées et seules les personnes âgées dans l'impossibilité de se déplacer seront prises en charge par la collectivité. Les invitations pour cet évènement sont à suivre.

Madame Aurélie BELDAN informe par ailleurs que sera reconduit l'animation pour les ados en fin d'année scolaire ainsi que les animations pour les plus petits. Programmation à suivre. Dans cette idée de partage, Madame Lucie OGER propose d'étudier l'organisation d'un moment de convivialité autour d'un café ou d'une dégustation : la proposition est saluée par les élus et sera approfondie.

Poste animateur/trice : recrutement

Monsieur le Maire informe que la candidature de Madame Lola FRESNEAU a été retenue suite au départ volontaire de Madame Florine RENOU pour le poste d'animatrice notamment à la pause méridienne de la cantine. Madame FRESNEAU a fait part de son plaisir d'intégrer la collectivité prochainement. Début de prise de poste le 08 novembre 2021.

Inauguration micro crèche

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue avec Monsieur Yann BATIOT, Directeur d'ACHIL ACEPP pour échanger sur l'inauguration de la micro crèche aux Hermites. Pour des raisons de commodités, l'inauguration de la Mairie prévue initialement le même jour que cet évènement, est reportée à une date ultérieure. Monsieur BATIOT invite les élus pour l'occasion à proposer un nom d'établissement : est avancé « Les p'tits Germain », les autres idées étant les bienvenues.

Tarifs terrains Les Arpents : affichage

Monsieur le Maire propose de relancer l'affichage public des tarifs des terrains disponibles au lotissement Les Arpents, suite à la révision des coûts d'acquisition : suite sera donnée en ce sens.

Groupe communication : définitions des besoins

Madame Vérane MAILLER prend la parole pour faire part de sujets qui pourraient retenir l'attention lors de la rédaction du prochain numéro La Vie Hermitoise. Sont proposés :

- Présentation de l'équipe communale et les recrutements,
- Départ en retraite de Madame Brigitte DURAND,
- Le marché des producteurs de cet été,
- Les rallyes des voitures,
- Le repas de Noël des Anciens,
- Le 11 Novembre,
- Halloween et les actions du CCAS,
- L'école (l'élection du Conseil d'école et ses actions),
- La semaine du goût à l'école,
- Les associations,
- Les activités des enfants les mercredis
- Le 18 septembre JEP,
- Les informations utiles et essentielles comme le minibus,
- Le rappel du centre aéré de Villedieu,
- Le début des travaux des commerces,
- La toiture de la salle des Fêtes et autres travaux réalisés dernièrement,
- Rappel des horaires du marché, de l'église, des commerces, artisans et producteurs,
- Le recensement des jeunes,
- Rappel du calendrier général,
- Rappel de l'élection présidentielle.

Un courrier devra être adressé aux associations Hermitoises afin de recueillir leurs éventuels articles pour insertion dans le journal : retour au plus tard le 25 novembre. Fin de la rédaction des articles pour le 20 décembre. Lancement des impressions au plus tard le 10 janvier. Une réunion du groupe Communication se tiendra le lundi 22 novembre à 18h00 en Mairie.

Invitations Chamalières

Monsieur le Maire informe qu'une conférence se tiendra à Chamalières le samedi 20 novembre à 10h30 à l'occasion de l'émission 1^{er} jour du timbre commémoratif du Président Valéry GISCARD d'ESTAING. Thème de la conférence, « 1974 : Point de départ d'un Septennat de modernisation de la France. »

Invitation également pour le samedi 27 novembre à 10h00 à Chamalières pour l'inauguration de l'Avenue Valéry GISCARD d'ESTAING et la Table Ronde qui suivra sur « Le Président Valéry GISCARD d'ESTAING visionnaire et précurseur pour Chamalières et l'Auvergne. »

Conseil d'école

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la prochaine date du Conseil d'école qui se tiendra à la Mairie de Monthodon le mardi 09 novembre. Madame Eloïse DROUET interroge par ailleurs sur la capacité d'accueil des écoles compte tenu du nombre grandissant d'enfants arrivant. Ce point sera abordé lors du Conseil d'école.

Attribution de 1 920 € site Internet

Monsieur le Maire fait savoir qu'une subvention de 1 920 € a été perçue pour la refonte du site Internet de la Mairie. Cette dotation intervient dans le cadre du plan de relance « Fonds de transformation numérique de collectivités territoriales. »

Les Jardins familiaux

Monsieur le Maire rappelle la réflexion en cours sur l'emplacement d'une structure d'accueil pour les Gens du voyage visant à les sédentariser. Cette obligation de la Préfecture, amène les collectivités à s'en remettre à Madame la Préfète pour désigner l'emplacement pressenti, l'option d'un bureau d'étude n'étant pas retenue compte tenu de son coût. Décision à venir.

Commissions extérieures

Monsieur François SALGE prend la parole pour informer d'une réunion du SIEIL tenue dernièrement faisant le point des dépenses engagées sur l'éclairage et la sécurisation du réseau fils nus d'ici 2035. Le détail des missions et de leurs financements est exposé dans le rapport d'activité 2020 communiqué par le SIEIL et disponible en Mairie.

Suite à une réunion du Pays Loire Touraine, Monsieur SALGE expose par ailleurs le retour d'expérience concluant de la commune d'Epeigné-les-Bois sur le « Territoire engagé pour la nature », leur permettant d'acquérir le label.

Ferme Expo 2021

Monsieur le Maire informe que les élèves de l'école des Hermites ne se déplaceront pas à la manifestation Ferme Expo 2021, ce qui est regretté. En revanche, les plus petits scolarisés à l'école de Monthodon se rendront à la Ferme Expo. Un stand de la Communauté de communes sera présent, stand que les élus sont invités à découvrir. Dates, du 19 au 21 novembre.

Convention RPI

Monsieur le Maire fait savoir que suite à une réunion entre les élus des Hermites et de Monthodon, une réduction de 1 400 € sur les frais d'agents de l'école maternelle a été convenue. Concernant les coûts de la Garderie, le bénéfice dégagé sera investi dans des bacs de rangement pour la Garderie.

Spectacle

Madame Geneviève RIPPON intervient pour présenter le spectacle de l'association Les Hermites Culture-Elles, récits de femme, dont une représentation se tiendra au Foyer communal des Hermites le 03 décembre à 19h00 sous le titre « Le Grondement sourd des caquetoires. » Nous leur souhaitons un beau succès à venir.

Cabinet médical : thérapeute

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée qu'une thérapeute devrait assurer des consultations sur la commune dès le mardi 02 novembre. Communication à suivre.

Départ de Madame Brigitte DURAND

Madame Aurélie BELDAN prend la parole pour informer du bon déroulement du pot de départ en retraite de Madame DURAND le 21 octobre dernier. Madame DURAND a été ravie des présents qui lui ont été remis à cette occasion. Nous lui souhaitons de nouveau une belle et longue retraite.

Dates à retenir :

Commission Finances : le 09 novembre 2021

Groupe Communication : le 22 novembre 2021

Prochain conseil municipal : le 25 novembre 2021

Inauguration de la micro crèche : le 27 novembre 2021

Vœux : 22 janvier 2022

Inauguration de la mairie : à définir

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est close à 22 h 20.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 octobre 2021 par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
26/10/2021	DE_2021_060	DECISION MODIFICATIVE	119
26/10/2021	DE_2021_064	DECISION MODIFICATIVE	122
26/10/2021	DE_2021_063	SERVICE ASSAINISSEMENT : FACTURATION 2021	121
26/10/2021	DE_2021_062	SERVICE ASSAINISSEMENT : REDEVANCE 2022	120
26/10/2021	DE_2021_061	TAXE D'AMENAGEMENT	119

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 octobre 2021 par numéro

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
26/10/2021	DE_2021_060	DECISION MODIFICATIVE	119
26/10/2021	DE_2021_061	TAXE D'AMENAGEMENT	119
26/10/2021	DE_2021_062	SERVICE ASSAINISSEMENT : REDEVANCE 2022	120
26/10/2021	DE_2021_063	SERVICE ASSAINISSEMENT : FACTURATION 2021	121
26/10/2021	DE_2021_064	DECISION MODIFICATIVE	122

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 octobre 2021 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
7.1 Décisions budgétaires			
26/10/2021	DE_2021_060	DECISION MODIFICATIVE	119
26/10/2021	DE_2021_064	DECISION MODIFICATIVE	122

7.10 Divers			
26/10/2021	DE_2021_062	SERVICE ASSAINISSEMENT : REDEVANCE 2022	120
26/10/2021	DE_2021_063	SERVICE ASSAINISSEMENT : FACTURATION 2021	121
7.2 Fiscalité			
26/10/2021	DE_2021_061	TAXE D'AMENAGEMENT	119

Convocation

Message sécurisé

Détails du message

Objet: Convocation à la séance du 26 octobre 2021
 Emis le: mercredi 20 octobre 2021 à 16h29
 Pièce(s) jointe(s): convocation_26_octobre_2021.pdf; ns du 211026.pdf; pv du 210928.pdf

Texte du message

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier au prochain Conseil municipal qui se tiendra le mardi 26 octobre 2021 à 20h00 en mairie salle " Petite classe ".

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints :

- La convocation,
- La note de synthèse,
- Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2021.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre présence afin de nous assurer que le quorum est atteint.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Maire, Alain DROUET

Courriels des destinataires	Confirmation
mairie@leshermites.fr	Réception confirmée le 20/10/2021 à 16:36
a.drouet@leshermites.fr	aucune
f.salge@leshermites.fr	Réception confirmée le 22/10/2021 à 14:50
a.beldan@leshermites.fr	Réception confirmée le 22/10/2021 à 11:42
c.riani@leshermites.fr	Réception confirmée le 25/10/2021 à 14:50
soetaert.eric@gmail.com	aucune
bizieux.olivier@wanadoo.fr	Réception confirmée le 22/10/2021 à 08:02
ogermadeleine@gmail.com	aucune
jfleclerc@orange.fr	Réception confirmée le 20/10/2021 à 16:38
louis-de-beaunay@orange.fr	Réception confirmée le 21/10/2021 à 16:20
verdierstephane@orange.fr	Réception confirmée le 22/10/2021 à 18:54
feha.drouet@gmail.com	aucune
jjbesnier@hotmail.fr	Réception confirmée le 20/10/2021 à 17:01
genevieveverippon@hotmail.fr	Réception confirmée le 20/10/2021 à 17:34
edebrantes@gmail.com	Réception confirmée le 21/10/2021 à 10:35
verane.gigaud@gmail.com	Réception confirmée le 20/10/2021 à 17:08

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 26/10/2021

Date de la convocation: 20/10/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	
BELDAN Aurélie	Adjointe Au Maire	
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	
SOETAERT Eric	Conseiller Municipal	Représenté par Riant Christophe
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	Absent
OGER Lucie	Conseillère Municipale	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	Absent
RIPPON Geneviève	Conseillère Municipale	
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	Représenté par LECLERC Jean-François
MAILLER Vérane	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Eloïse DROUET